

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **13 mai 2013**

Décision n° **B-2013-4151**

commune (s) : Saint Genis les Ollières

objet : Déclassement et cession d'une partie du domaine public communautaire située rue de la Vuldy -
Echange sans soulte de 2 emprises de terrain situées rue de la Vuldy et appartenant à la Commune de
Saint Genis les Ollières

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : vendredi 3 mai 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 14 mai 2013

Présents : MM. Collomb, Darne J., Da Passano, Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mme Besson, MM. Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih.

Absents excusés : MM. Bret, Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), M. Calvel, Mme Pédrini, M. Arrue (pouvoir à Mme Besson), Mme David M. (pouvoir à M. Crédoz), MM. Barge, Passi, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Rivalta, Sangalli (pouvoir à M. Bouju).

Absents non excusés : M. Daclin, Mmes Gelas, Peytavin, MM. Assi, Julien-Laferrière, David G., Lebuhotel.

Bureau du 13 mai 2013**Décision n° B-2013-4151**

commune (s) : Saint Genis les Ollières

objet : **Déclassement et cession d'une partie du domaine public communautaire située rue de la Vuldy - Echange sans soulte de 2 emprises de terrain situées rue de la Vuldy et appartenant à la Commune de Saint Genis les Ollières**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 avril 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon les articles 1.9 et 1.1.

Dans le cadre du projet d'extension de la cour du groupe scolaire Victor Hugo situé rue de la Vuldy à Saint Genis les Ollières, la Commune a sollicité la Communauté urbaine de Lyon afin d'obtenir la cession d'une partie du domaine public communautaire située au droit de cet établissement rue de la Vuldy.

Préalablement à cette cession, il convient de déclasser, au profit de la Commune de Saint Genis les Ollières, l'emprise d'une surface de 70 mètres carrés environ (cf. plan en annexe).

Une enquête technique a été réalisée, faisant apparaître la présence de différents réseaux sous ou à proximité immédiate de l'emprise à déclasser (Electricité réseau distribution France -ERDF-, un réseau d'éclairage public et une canalisation d'eau potable). Leur dévoiement éventuel sera à la charge exclusive de la Commune de Saint Genis les Ollières.

L'ensemble des services communautaires consultés est favorable à ce déclassement.

Dans le même temps, la Commune de Saint Genis les Ollières souhaite céder à la Communauté urbaine une parcelle de terrain nu lui appartenant située rue de la Vuldy, à détacher de la parcelle cadastrée AT 90 et d'une superficie de 380 mètres carrés environ, aménagés en trottoirs depuis plusieurs années par la Communauté urbaine (cf. plan en annexe).

Aux termes du compromis, le présent échange est consenti sans soulte de part et d'autre, tous les frais y afférents étant supportés à parité par les co-contractants, pour une valeur des biens immobiliers échangés fixée à 1 € symbolique ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 4 mars 2013, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Prononce, après constatation de la désaffectation, le déclassement d'une partie du domaine public communautaire, pour une surface de 70 mètres carrés environ, située rue de la Vuldy à Saint Genis les Ollières, au profit de la Commune.

2° - Approuve l'échange foncier sans soulte arrêté à la valeur de un euro symbolique comprenant le terrain cédé par la Commune de Saint Genis les Ollières à la Communauté urbaine de Lyon, issu de la parcelle cadastrée AT 90, pour une superficie de 380 mètres carrés environ ainsi que celui cédé par la Communauté urbaine de Lyon à la Commune de Saint Genis les Ollières ayant fait l'objet d'un déclassement, d'une superficie de 70 mètres carrés environ issu du domaine public communautaire.

3° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cet échange foncier.

4° - Cet échange ferait l'objet des mouvements comptables suivants :

- pour la partie acquise, évaluée à 1 €, en dépenses : compte 2112 - fonction 822 - opération n° 0P09O1631,

- pour la partie cédée, évaluée à 1 €, en recettes : compte 775 - fonction 822 - opération n° 0P09O1631.

Pour la partie cédée, la valeur historique évaluée à 1 €, en dépenses : compte 675 - fonction 01 - et en recettes : compte 2112 - fonction 01.

5° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O1631, le 14 janvier 2013 pour la somme de 800 000,00 €.

Pour les frais notariés à hauteur de 500 € - compte 2112 - fonction 822 - opération n° 0P09O1631.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 mai 2013.